

213C1569
FR0000063323-DIV35

17 octobre 2013

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

MEDEA
(Euronext Paris)

Le 16 octobre 2013, les sociétés Artea et MEDEA ont annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique que la première envisage de déposer sur les titres de la seconde¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres MEDEA sont applicables.

¹ Cf. notamment communiqué conjoint diffusé le 16 octobre 2013 par les sociétés Artea et MEDEA.